AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223\_5-DE en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223\_5



#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023**

# **Présents**

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

## **Excusés**

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET Madame BLUTEAU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE, Madame GOLDANI-BLANCHET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MIRAULT Madame QUINTON, dont le pouvoir a été attribué à Madame BA-TALL

#### **Absents**

Monsieur ARNOULD, Monsieur FRANCOIS,

# Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires, Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20231212-CA121223\_5-DE en date du 14/12/2023 ; REFERENCE ACTE : CA121223\_5

### COMPTABILITE DE PROGRAMMES : AFFECTATION DE RESSOURCES

(C/3)

Afin de régulariser le financement d'opérations terminées et soldées, le Directeur Général et la Directrice des Services Finances/Comptabilité proposent au Conseil d'Administration les affectations définitives de financement concernant un certain nombre d'opérations de constructions, réhabilitations et remplacement de composants, et en particulier, l'affectation de fonds propres.

La liste des opérations ainsi que le détail du coût et des financements de ces programmes, remis en cours de séance, sont joints au présent compte-rendu.

La Directrice Financière et Comptable précise que cette année, la somme de 3 623 366.61 € sera à porter au compte 106.7 « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement » par prélèvement sur le compte 110 « report à nouveau » au 31 décembre 2023.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, l'affectation des ressources et l'écriture comptable correspondante.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/12/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

> LE DIRECTEUR GENERAL, Grégoire SIMON

